

DOSSIER MAÎTRE D'OUVRAGE - DOCUMENTS À CONSERVER

01 - TERRAIN ET ADMINISTRATIF

- ☐ Actes / documents du terrain utiles au projet
- ☐ Autorisations d'urbanisme et pièces déposées
- ☐ Études de sol et autres études techniques
- ☐ Plans approuvés et versions mises à jour

02 - CONTRATS ET ASSURANCES

- ☐ CCMI / contrat de maîtrise d'œuvre / marchés de travaux
- ☐ Avenants et modifications signés
- ☐ Attestations d'assurance utiles au projet
- ☐ Attestations de responsabilité décennale des intervenants concernés, remises avant l'ouverture du chantier
- ☐ Garanties, attestations et coordonnées des intervenants

POINT DE VIGILANCE

L'attestation d'assurance décennale doit être remise au maître d'ouvrage avant l'ouverture du chantier pour les professionnels concernés ; elle est jointe aux devis et factures lorsqu'elle est obligatoire.

Ce dossier est une aide de classement et ne constitue pas une liste légale exhaustive : les pièces applicables dépendent du contrat et du projet.

03 - BUDGET ET PAIEMENTS

- ☐ Devis et offres retenues
- ☐ Appels de fonds / situations de travaux
- ☐ Factures, acomptes et preuves de paiement
- ☐ Tableau de budget réel et reste à engager

04 - SUIVI DE CHANTIER

- ☐ Comptes rendus de visite et décisions
- ☐ Photos datées par étape et travaux cachés
- ☐ Courriers, e-mails et demandes de correction
- ☐ Fiches techniques et références des matériaux / équipements

05 - RÉCEPTION ET APRÈS-CHANTIER

- ☐ Procès-verbal de réception
- ☐ Liste des réserves et preuves de levée
- ☐ DAACT et documents de fin de chantier applicables
- ☐ Notices, garanties, contrats d'entretien et références équipements

CLASSEMENT CONSEILLÉ

Nom du dossier projet : _____

Convention de nommage : AAAA-MM-JJ_type_document_intervenant

Emplacement de sauvegarde principal : _____

Copie de sauvegarde : _____

RÉFÉRENCES OFFICIELLES - VÉRIFIÉES LE 17/09/2026

Service-Public : garantie décennale des constructeurs et remise de l'attestation avant ouverture du chantier.

Code des assurances L243-2 : attestation d'assurance décennale jointe aux devis et factures lorsqu'elle est obligatoire.

Ce document est une aide d'organisation, pas une liste légale exhaustive.